REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TISSEMSILT

DAIRA DE TISSEMSILT

COMMUNE DE TISSEMSIL

NIF: 092438019012731

A VIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de L'article 46 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et L'article 65 du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhou el Hidja 1436 correspond au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marché publics et des délégations de service public. Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tissemsilt informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°13/2025 apparu à l'et Info Mass Media le 01/10/2025 qu'a l'issue de l'analyse des offres, le service contractant attribuer L'opération provisoirement au soumissionnaire indiqué ci- dessous :

l'opération	NIF	Entreprise	Note	Délai	Montant de soumission après correction en TTC (DA)	observation
RENOUVLEMENT DU MATERIEL DES ECOLES PRIMAIRES	19314290156217201400	ZITOUNI AMINE	52	07 Jours	10 435 824,00	moins disant

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détailles de l'évaluation de leur candidatures, offres techniques et financières, à se rapprocher de la commune de Tissemsilt bureau des marches, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces resultats, par écrit.

Et conformément à l'article 56 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhou el Hidja 1436 correspond au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marché publics et des délégations de service public.

L es recours éventuels à l'encontre de la présente décision peuvent être introduits auprès de monsieur le président de la commission des marches de la commune de Tissemsilt durant 10 jours à compter de la parution du présent avis sur les quotidien nationaux

Le président de L'A.P.C